



Rupture conventionnelle délais

Par **Luana2000**, le **04/06/2016** à **01:10**

Bonjour,

Je signerai tous les papiers pour ma rupture conventionnelle au 6 juin.

Pouvez-vous me dire au plus tôt à quelle date je peux partir (en comptant les délais de rétractation...) ?

Merci beaucoup.

Par **P.M.**, le **04/06/2016** à **08:22**

Bonjour,

Il y a deux délais successifs, le premier donc de rétractation de 15 jours calendaires et le second de 15 jours ouvrables à partir de la réception par la DIRECCTE de la demande d'homologation envoyée à la plus diligente des deux parties...